

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION
D'YVETOT – REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Millésime	N° feuillet
2017	_____

SEANCE DU 19 JANVIER 2017

PRESENTS : M. Didier TERRIER, Mme Marie-Dominique LEVIEUX, M. Gérard LEGAY, M. Dominique MACÉ, Mme Martine LEBORGNE, M. Raphaël DIRAND, M. Louis EUDIER, M. Jean-Louis LUC, M. Éric CARPENTIER, Mme Huguette FERCOQ, M. Éric RENÉE, M. Lionel GAILLARD, M. Vincent LEMETTAIS, M. Rémy PATIN, M. Pascal LEBORGNE, Mme Odile DECHAMPS, M. Mickael DODELIN, Mme Catherine BERENGER, M. Jean-Pierre CLECH, M. Christophe ACHER, M. Sylvain GARAND, M. Joël LEFEBVRE, Mme Monique LEMARIÉ, M. Jacques CAHARD, Mme Isabelle CLEMENT, M. Jean-Luc SCHABOWSKI, M. Sylvain FANTE, M. Emile CANU, M. Francis ALABERT, M. Alain CANAC, Mme Marie-Claude HERANVAL, Mme Virginie BLANDIN, Mme Françoise DENIAU, M. Joël LESOIF, M. Gérard CHARASSIER, M. Alain BREYSACHER(arrivé à 19H15), Mme Elisabeth MAZARS, Mme Marie-Christine COMMARE, M. Serge BROCHET, M. Jean-François LEPERF, Mme Annick HOLLEVILLE, M. Ludovic NEEL, M. Charles D'ANJOU(Départ 21H15), Mme Stéphanie LECERF.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean-Pierre MONVILLE (remplacé par M. Jérôme PETIT), M. Mario DEMAZIERES, M. Rémi DUBOST (donne pouvoir à M. Sylvain GARAND), Mme Yvette DUBOC (donne pouvoir à Elisabeth MAZARS), Mme Patricia ARNAULT (donne pouvoir à M. NÉEL)

Administration : Mme Jannick LEFEVRE, M. Thomas LANFRAY

Secrétaire : M. Jean-Louis LUC

**N° 18 – POURSUITE DES PROCEDURES D'ELABORATION DES
DOCUMENTS D'URBANISME**

Vice-présidence
Rapporteur : Monsieur Gérard CHARASSIER, Président
Budget : Principal
Domaine : 2.1 Documents d'urbanisme

EXPOSE

Compétente depuis le 26 octobre 2015 suite à l'arrêté préfectoral modifiant ses statuts et à la délibération du 2 juillet 2015 relative au transfert de compétence de PLUi, la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot s'est engagée dans une programmation de développement territorial et la création d'une véritable cohérence en matière d'urbanisme au niveau intercommunal à travers l'élaboration du PLUi/RLPi.

Le territoire de la CCRY a été étendu à six nouvelles communes au 1er janvier 2017 :

- cinq communes sont issues de l'ancienne Communauté de Communes de Plateau Vert (Saint-Martin-de-l'If, Ecalles-Alix, Croix-Mare, Carville-la-Folletière et Mesnil-Panneville),
- et une commune est issue de l'ancienne Communauté de Communes de Cœur de Caux (Rocquefort).

Trois de ces communes ont des documents d'urbanisme en cours d'élaboration et dont les études vont bientôt être achevées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20170118-2017-DE-18-DE

l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ecalles-Alix,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2017
Publication : 30/01/2017

- l'élaboration de la carte communale de la commune de Mesnil-Panneville,
- l'élaboration d'une déclaration de projet pour la modification du PLU de la commune de Saint-Martin-de-l'If / Fréville.

Ces études ont un réel intérêt à être achevées car elles permettront, chacune, de rendre le document d'urbanisme de la commune conforme aux différentes législations en vigueur et permettront à une majorité des communes de la CCRY d'être dotée de documents pertinents, dans l'attente de l'approbation du PLU.

De plus, ces études vont également alimenter le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par les études relatives aux milieux naturels, la mise à jour des recensements des indices de cavités souterraines et la prospective de développement des territoires en adéquation avec les documents supra-communaux notamment.

Conformément à la délibération de transfert de compétence du 2 juillet 2015, et suivant le rapport de la CLECT du 21 juin 2016, approuvé par délibération du 7 juillet 2016, les procédures en cours dont les communes ont demandé la poursuite jusqu'à leur terme feront l'objet d'un dispositif financier particulier visant à ce que les communes concernées remboursent à la CCRY l'ensemble des coûts nécessaires à la finalisation de leur document d'urbanisme via leurs attributions de compensations. La CLECT sera saisie pour proposer au Conseil de la Communauté les modalités financières concernant ces trois communes.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

vu

le Code général des collectivités territoriales et notamment ces articles L. 5211-5, L. 5211-17 et L. 5216-4-1,

les dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014,

les dispositions de la loi Grenelle 1 du 3 août 2009,

les dispositions de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010,

les dispositions de la loi relative à la simplification de la vie des entreprises du 21 décembre 2014,

le Code de l'urbanisme dans sa version consolidée à la date de la présente délibération,

la délibération en date du 2 juillet 2015 relative au transfert de la compétence « Elaboration des Plans Locaux d'Urbanisme, carte communale et document en tenant lieu,

la délibération en date du 7 juillet 2016 relative à l'approbation du rapport de la CLECT

l'article L 153-9 du Code de l'Urbanisme qui prévoit la possibilité à un E.P.C.I devenu compétent en matière d'élaboration des documents d'urbanisme de finaliser les procédures d'élaboration de PLU en cours après accord de la commune concernée,

les statuts de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot,

la délibération de la commune d'Ecalles-Alix en date du 6 janvier 2017 autorisant la C.C.R.Y. à achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

la délibération de la commune de Mesnil-Panneville en date du 12 janvier 2017 autorisant la C.C.R.Y à achever la procédure d'élaboration de la carte communale,

la délibération de la commune de Saint-Martin-de-l'If / Fréville en date du 6 janvier 2017 autorisant la C.C.R.Y à achever la procédure de déclaration de projet,

l'avis favorable du Bureau en date du 10 janvier 2017,

considérant

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

le rapport de Monsieur le Président

076-247600620-20170119-2017-01-18-DE

Accusé certifié exécutoire * * *

Réception par le préfet : 30/01/2017

Publication : 30/01/2017

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION
D'YVETOT**

Millésime	N° feuillet
2017	_____

* * * *

Article 1 – De poursuivre l'élaboration de l'ensemble des procédures d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, de la déclaration de projet et de la Carte Communale pour les communes d'Ecalles-Alix, de Mesnil-Panneville et de Saint-Martin-de-l'If / Fréville.

Article 2 - D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à leur élaboration.

Article 3 – D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat et de tout partenaire public les subventions nécessaires.

Article 4 – De dire que les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget primitif 2017.

Article 5 – De décider, que conformément à la délibération du 2 juillet 2015, la CLECT sera saisie afin de déterminer les modalités financières de remboursement des frais liés à la poursuite de ces documents d'urbanisme

Article 6 – De décider que, conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera notifiée au préfet, au président du conseil régional, au président du conseil départemental, au président du Pays du Plateau Caux Seine Maritime et aux représentants des organismes mentionnées à l'article L. 121-4 du Code de l'Urbanisme.

Article 7 – De dire que la commission « Aménagement de l'espace et urbanisme » créée ce jour suivra en partenariat avec la commune concernée l'élaboration de son document d'urbanisme.

* * *

Résultat du vote : unanimité

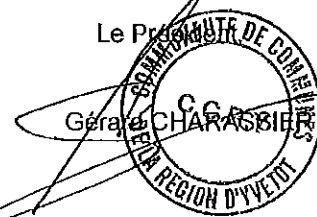
Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

Certifié exécutoire
Publié le : 24 janvier 2017
Déposé en préfecture le : voir tampon

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président

Gérard CHARASSIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600620-20170119-2017-01-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2017
Publication : 30/01/2017